

PRO-JUSTITIA

MANDAT DE DEPOT

Nous 8 PELTIER Guillan, Lucien
Juge Suppléant du tribunal de police de Ruhengeri

Attendu que le nommé RUMILERA Eunode
a été sommé de (cité à) comparaître devant notre tribunal séant à Ruhengeri
le 10 septembre 1961 du chef de fourc lucien

Vu les articles 75 et 76 du décret du 11 juillet 1923 ordonnons qu'il sera placé en dépôt à la maison de
détention de Ruhengeri

Requérons tous agents de la Force publique de prêter main-forte, s'ils en sont requis, pour l'exécution du
présent mandat.

Fait à Ruhengeri, le 10 septembre 1961

Le Juge de Police,



Ruhengeri



9573

5
PRO-JUSTITIA

MANDAT DE DEPOT

Nous SPELTICK Guilhem Lucien
Juge de Police suppléant du tribunal de police de Ruehingen

Attendu que le nommé BINYERERE
a été sommé de (cité à) comparaître devant notre tribunal séant à Ruehingen
le 15 septembre 1961 du chef de four vols

Vu les articles 75 et 76 du décret du 11 juillet 1923 ordonnons qu'il sera placé en dépôt à la maison de
détention de Ruehingen.

Requérons tous agents de la Force publique de prêter main-forte, s'ils en sont requis, pour l'exécution du
présent mandat.

Fait à Ruehingen, le 15 septembre 1961

Le Juge de Police,

